

Merci d'avoir participé à une session de discussion sur le film de formation « Servir avec fierté : tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des abus sexuels ». Nous apprécions votre excellent travail et aimerions vous demander de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à la présente enquête relative à des études de cas concernant l'exploitation et les abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté. L'objet de cette enquête est de déterminer si des messages clés ont été communiqués de manière claire et exhaustive au cours de la discussion.

Toutes les réponses sont anonymes.

Merci beaucoup, votre participation est très appréciée !

Trois études de cas différentes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté sont présentées ci-dessous. Veuillez lire chaque étude de cas et choisissez la réponse qui, selon vous, préconise la mesure la plus appropriée.

*** 1.**

Vous avez récemment intégré le PNUD dans l'un des bureaux de pays et tenez beaucoup à établir de bonnes relations de travail. Toutefois, un samedi soir, vous vous rendez dans l'un des restaurants locaux avec des amis. Le quartier, qui est connu pour la variété de ses restaurants et ses mets locaux, est également connu comme étant une zone de prostitution. Alors que vous êtes sur le point de quitter le restaurant, vous voyez l'un de vos collègues, Pieter, inviter une prostituée à monter dans sa voiture. Dans la mesure où la prostitution n'est pas illégale dans votre pays d'affectation, vous supposez qu'il ne fait rien de répréhensible.

- Ne faites rien. La prostitution est légale dans votre pays d'affectation et il s'agit d'une affaire privée survenant en dehors des heures de travail.
- Essayez de parler à Pieter et avisez-le que racoler une prostituée ne constitue pas un comportement acceptable pour un membre du personnel des Nations Unies.
- Vous faites part de vos préoccupations et soupçons concernant le comportement de Pieter par l'intermédiaire des mécanismes de signalement du PNUD créés à cet effet.

*** 2.**

Darlene est membre du personnel du PNUD et a été recrutée localement. Elle est toujours à l'affût de bonnes affaires dans la mesure où sa famille est à sa charge. L'un de ses amis, Stanislas, qui est membre de la police civile, lui a demandé d'investir une partie de son salaire dans la rénovation d'un bar en ville en échange d'une partie des bénéfices du bar. Darlene réalise bientôt qu'elle tire des revenus réguliers du bar et fournit plus d'argent pour engager du personnel supplémentaire, et ainsi de suite. Elle ne fréquente pas elle-même le bar, mais elle sait qu'une prostitution importante s'y déroule et que plusieurs membres du personnel du PNUD et policiers civils s'y rendent souvent. Toutefois, elle estime que cela ne la regarde pas, dans la mesure où elle n'est pas directement impliquée dans ces questions. Elle est simplement contente des revenus supplémentaires qu'elle en retire.

- Il n'y a rien de répréhensible dans le comportement de Darlene. Ses liens avec le bar ne nuisent pas à son travail en tant que membre du personnel du PNUD.
- Darlene devrait rester discrète sur ses liens avec le bar dans la mesure où le fait d'investir dans une entreprise qui favorise la prostitution pourrait être considéré comme étant déplacé.
- Darlene ne peut en aucun cas investir dans un bar qui favorise la prostitution. En y procédant, elle contribue directement à l'exploitation sexuelle.

***3.**

Joey travaille en qualité de chauffeur pour une ONG locale. L'ONG travaille en tant que partenaire de réalisation d'un organisme des Nations Unies et transporte des produits de première nécessité de l'entrepôt vers le camp de réfugiés où lesdits produits sont distribués. Au cours de l'un de ses voyages, Joey reconnaît une jeune réfugiée de 17 ans marchant le long de la route et décide de la raccompagner jusqu'au camp. Ultérieurement, pour l'impressionner et gagner sa confiance, il propose fréquemment de la conduire partout où elle se rend et lui donne parfois de petits articles provenant des colis de secours qu'il transporte et dont il pense qu'elle-même et sa famille pourraient avoir besoin. La dernière fois qu'il l'a ramenée chez elle, elle lui a demandé de venir dans sa maison pour rencontrer sa famille. Sa famille était heureuse qu'elle se soit liée d'amitié avec un employé lié aux Nations Unies. Toutefois, avant de commencer à avoir des relations sexuelles avec elle, il souhaite obtenir l'approbation de sa famille. Il sait qu'il ne commet aucun délit dans la mesure où l'âge du consentement sexuel dans le pays est de 16 ans.

- Le statut du personnel spécifique à l'organisation des Nations Unies ne s'applique pas aux ONG qui travaillent en qualité de partenaire de réalisation. Joey doit plutôt se conformer au règlement et au statut du personnel de l'ONG pour laquelle il travaille.
- Joey ne peut avoir aucune relation sexuelle avec une personne de moins de 18 ans dans la mesure où, en tant que partenaire de réalisation, il doit se conformer à la circulaire du Secrétaire général relative aux dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13).
- Joey ne fait rien de répréhensible dans la mesure où l'âge du consentement sexuel est de 16 ans. En outre, Joey aspire à obtenir le consentement de la jeune fille et de sa famille avant d'initier une relation sexuelle. Toutefois, Joey devrait s'abstenir de conduire la jeune fille dans un véhicule de fonction officiel et de distribuer des colis de secours selon son bon vouloir.

***4.**

Sexe:

- Féminin
- Masculin

***5.**

Lieu d'affectation:

- Siège/New York
- Bureau de Pays
- Bureau de Terrain (Sous Bureau)
- Autres lieux d'affectation

***6.**

Type de contrat

- Contrat Permanent
- Contrat à durée déterminée
- Contrat temporaire
- Contrat Individuel (SSA)
- Contrat de Services
- Autre type de contrat

7.

Pour vous documenter d'avantage sur les leçons à retenir de chaque étude de cas, veuillez consulter notre site Internet www.un.org/pseataaskforce.